



harcèlement au travail : que faire ? situation dramatique

Par **Groseille76**, le **20/02/2019** à **19:34**

Mon fils est arrêté depuis le 23/1/18 suite à 3 ans de harcèlement par 1 collègue dans collectivité terr.. Il tenait ... les montagnes russes puis a sombré d'un coup. Suivi par médecin-travail, harcèlement totalement reconnu, départ collectivité, nouveau médecin en posit° d'attaque plutôt que protect° du salarié : histoire de fou poursuivant destruct° plutôt qu'aider la victime ss-traitement PROZAC/LAROXYL + 1 an. Il était Huissier protocolaire près Cabinet Maire. 20/2/18 médecin du travail impose poste AGENT D'ENTRETIEN à prendre si refus Licenciement. Ce Médecin ne reconnaît pas 2 psychologues de collectivité/psychiatre/leurs rapports/celui du psy de la contreexpertise et réclame 2ème contreexpertise. Histoire de fou/perte bénéfice 1 an de suivi chez son Psy en 1 claquement de doigt/désespoir total ; harceleur a agi idem sur autres collègues, jamais sanctionné, tjrs en poste, dénonciation le 23/1/18 : sanctions ?? hiérarchie non avertie/par son chef ; mel détaillé au Dir résultat : omerta au sein du groupe travail = seul, sans soutien parce que dénonciat° (les écrits restent, les paroles s'envolent) Conclus° proposition de poste imposée avec violence et pression mentale

Par **P.M.**, le **20/02/2019** à **19:40**

Bonjour tout d'abord,

S'agissant d'un statut de droit public, je conseillerais à l'agent de se rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

Par **Groseille76**, le **20/02/2019** à **19:49**

Merci à vous. Mon fils et moi-même sommes désespérés. Nous avons de très gros doutes ! Peut-on rétrograder quelqu'un d'un poste de "Huissier protocolaire près Cabinet du Maire" sur un poste "Agent d'entretien". C'est choquant ! provocateur ! Côté harceleur, nous n'avons pas su si des sanctions avaient été prises à son encontre et aucune confrontation ! c'est louche pour une situation de harcèlement de 3 ans dénoncée le 23/1/2018 !!!!!

Encore une fois, merci à vous

Par **P.M.**, le **20/02/2019** à **20:39**

J'ai quand même des doutes sur le fait qu'un Médecin du Travail impose un autre poste, il peut préconiser un reclassement mais sûrement décider d'une rétrogradation à laquelle d'ailleurs l'agent peut s'opposer...